

## Communiqué de presse

Nouméa, vendredi 2 aout 2019

### La crevette bleue de Nouvelle-Calédonie : un produit de luxe bientôt rentable ?

#### L'IEOM publie une étude thématique sur la crevette bleue de Nouvelle-Calédonie

Avec la crevette bleue, la Nouvelle-Calédonie dispose d'un produit original qu'elle a réussi au fil des années à positionner localement comme un produit du quotidien et à l'exportation sur le segment des produits de luxe. Cette stratégie de positionnement haut de gamme à l'export, notamment au Japon, a permis une augmentation régulière des prix, même si le marché local reste le premier marché et le plus rémunérateur.

Cette filière mobilise un grand nombre d'acteurs : quatre écloseries, deux provendiers, dix-huit fermes de grossissement et deux ateliers de conditionnement. Le nombre important d'acteurs et leur répartition homogène sur le territoire peuvent être vus comme une force. En effet, un des principaux risques de toute filière d'élevage est le risque sanitaire qui peut entraîner la perte totale de la production. Si ce morcellement limite les économies d'échelle et la rentabilité, il lui assure une bonne résilience.

Ainsi sur les sept dernières années, **les quatre écloseries** ont pu à tour de rôle sauver la campagne en assurant une part significative de la production de post-larves, étape primordiale de l'aquaculture de crevettes. Cependant, et malgré une surcapacité de production théorique des quatre écloseries, le déficit de production par rapport aux besoins de la filière est de 20 % en moyenne sur dix ans. Leur santé financière reste par ailleurs fragile.

**L'activité des fermes** exige des investissements très importants pour une rentabilité qui reste limitée, mais en progression grâce à l'augmentation continue des prix de vente au kilo depuis 2010. Le soutien de la puissance publique dans le financement des investissements a été déterminant et leur permet de présenter des résultats corrects. Les provendiers et les ateliers contribuent et bénéficient pleinement du développement de cette filière.

**Le poids de la filière** dans l'économie reste très modeste (environ 0,1 % du PIB) mais plus significatif en termes d'emplois (0,5 % des emplois du secteur privé), soit une masse salariale de 916 millions de XPF en 2017. Dans le secteur agricole, l'aquaculture de crevettes représente la troisième production en valeur (après les fruits et légumes et pratiquement à égalité avec les filières bovines et avicoles) et la première en termes d'exportation.

**L'intervention publique** du Gouvernement et des Provinces Nord et Sud a tendance à baisser, mais reste significative (264 millions de XPF en 2018). Son importance relative dans la production aquacole, qui a elle augmenté, diminue donc régulièrement et ne représente plus que 14 % de leur production en valeur, contre 61 % en 2010. La filière progresse ainsi régulièrement vers son autonomie financière.

Pour lire la publication : [La crevette bleue de Nouvelle-Calédonie](#)

---

L'Institut d'Émission de l'Outre-Mer est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française et Wallis et Futuna) et assure l'émission de la monnaie ayant cours légal dans ces territoires, le franc CFP ; il veille au bon fonctionnement du système bancaire en liaison avec les organismes nationaux concernés ; il conduit la politique monétaire et joue un rôle d'observateur économique ; l'IEOM apporte aussi ses services à la communauté bancaire, aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers.

Les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables librement sur le site [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)

Contacts presse : Direction : 27.58.22, [ieom-nc-direction@ieom.nc](mailto:ieom-nc-direction@ieom.nc)  
Études et correspondant communication : 27.91.01, [ieom-nc-communication@ieom.nc](mailto:ieom-nc-communication@ieom.nc)